**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 25 (1937)

**Heft:** 494

**Artikel:** Choses vues : entr'aide ménagère

Autor: M.G.C.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-262597

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Vers un progrès féministe en France

(Suite de la 1re page.)

Il serait trop long et aussi trop fastidieux pour le lecteur d'analyser dans toutes ses con-séquences possibles le projet et ses amende-ments, tel qu'il ressort de cette première délibération. Traçons-en cependant les lignes principales principales.

Le projet de M. Renoult n'apporte aucun Le projet de M. neuouit n'appear aucon-changement aux régimes matrimoniaux en vigueur, ceux-ci, dit-on, devant faire l'objet d'une réforme future. Le projet de M. Re-noult n'innove pas davantage dans le domaine noult n'innove pas davantage dans le domaine de la puissance paternelle qui reste confiée uniquement au père, lequel peut requérir du Tribunal, suivant son bon plaisir, la détention de son enfant. Pas plus qu'auparavant, la mère ne pourra s'opposer à ce droit, risquons le mot, nettement inhumain, conféré au père. Espérons que bientôt aussi poindra un projet accordant la puissance paternelle à la mère. La grande réforme, qui, en plusieurs points, se rapproche des dispositions de notre Code-civil suisse, porte sur les quatre articles 213, 214, 215 et 216 du Code civil français.

L'art. 213 qui dit: « Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari», devient ceci: Le mari est le chef de la famille; la femme est obligée d'habiter avec son mari, celui-ci est tenu de la recevoir; le mari a le choix de la résidence du

On notera que le mot obéissance disparaît, pour faire place à celui de chef. Celui-ci est peut-être un peu moins choquant, mais, en pratique, cela revient à dire « bonnet blanc, -blanc. bonnet ».

L'art. 214 devient:

L art. 214 devient:

Le mari est tenu de fournir à la femme tout ce qui est nécessaire pour les besoins de sa vie, selon ses facultés et son état. Sur les biens dont elle a l'administration, la femme doit contribuer proportionnellement à ses facultés et à celles de son mari, tant aux frais du ménage qu'à ceux d'éducation des enfants communs.

Suit la procédure à appliquer pour obtenir l'application de cet article.
L'art. 215 actuel: «La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari, quand même elle serait marchande publique, ou non commune, ou séparée de biens » est abrogé et remplacé de la façon suivante:

La femme mariée a le plein exercice de sa capacité civile. Les restrictions à cet exercice ne peuvent résulter que de limitations légales ou du régime matrimonial qu'elle a adopté.

ou du régime matrimonial qu'elle a adopté.

Or, la réforme ne porte pas sur l'article
217, qui prévoit que même la femme séparée de biens « ne peut donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux,
sans le concours du mari dans l'acte, ou son
consentement par écrit ». Cet article restant,
en vigueur, dès lors l'autorisation maritale
subsiste, et en fait la femme reste incapable.
Enfin, l'art. 216 actuel qui concerne la
profession de la femme mariée et donne droit
de veto au mari devient ceci:

Le mari peut s'opposer à ce que la femme exerce une profession séparée. Si l'opposition du mari n'est pas justifiée par l'intérêt du

ménage ou de la famille, le Tribunal peut, sur la demande de la femme, autoriser, la femme à passer outre à cette opposition. Cette dernière disposition rappelle l'art. 167 de notre Code civil suisse, laquelle n'en est pas précisément la disposition la plus recommande notre Coue cui susse, taqueue a car car précisément la disposition la plus recommandable, à notre avis. Le recours au juge prévu s'applique très peu dans la pratique, la femme hésitant beaucoup à faire intervenir publiquement une tierce personne, même juge, mesure qui risque souvent d'augmenter la désunion des conjoints.

Reconnaissons cependant que, malgré ses imperfections, le projet de M. Renoult constitue au point de vue moral une amélioration importante de la situation légale de la femme française. Applaudissons à son prochain suc-

française. Applaudissons à son prochain suc-cès et souhaitons qu'à cette réforme s'en ajoutent peu à peu d'autres plus importantes

E. KAMMACHER, avocate.



Suum euique...

Mme E. Maystre nous écrit d'Egypte pour nous prier de rectifier une erreur qui s'est glissée dans la notice consacrée par le Mouvement à l'Ecole de service social d'Alexandrie. Cette initiative est en effet entièrement dûe à des personnalités d'Alexandrie, et Mme Maystre, qui habite le Caire d'ailleurs, y a été appelée à professer, une fois cette Ecole mise sur pied.

Succès féminins.

Suceès téminins.

Trois suffragistes françaises, toutes trois collaboratrices de notre excellent confrère féministe La Française, viennent de recevoir la Légion d'Honneur: Mme Pauline Rebour, qui, aux temps héroïques de la création de notre journal, fut toute une période durant, et malgre ses cérasantes fonctions dans l'enseignement primaire, sa correspondante de Paris; Mile Ripa de Roveredo, la fière artiste, peintre et graveur, bien connue dans les milieux Soroptimistes; et Mme Vayasseur qui, avant de devenir le chef de cabinet et le bras droit de Mme Brunschvieg aut Ministère, avait fourni une belle activité féministe, se consacrant fôtamment avec dévouement à la vente des timbres suffragistes de l'Alliance Internationale.

A toutes trois, nos meilleures félicitations.

#### Les paroissiennes de Rorschach s plaignent.

plaignent.

A l'occasion d'une récente élection pastorale dans l'Eglise évangélique de Rorschach, des paroissiennes ne sont plaintes, dans l'« Ostschweiterisches Tagblatt», que les femmes, qui forment la grande majorité des auditoires, soient obligées de quitter l'église, après le culte, pour faire place aux électeurs, que l'on voit en fort petit nombre dans les églises. « Et nous, femmes, nous devons être satisfaites du choix fait par les hommes l'» La plainte des paroissiennes a été approuvée par la rédaction du journal, qui trouve absurde, en effet, que des hommes, que l'on ne voit jamais ou que rarement à l'église, parcipent à une élection pastorale avec un mot d'ordre donné par des partis politiques, alors que ce droit est refusé à celles qui témoignent d'un intérêt actif pour l'Eglise.

S. F.

# Choses vues:

Entr'aide ménagère

C'est en décembre 1935 que l'Union des Femmes de Genève a organisé des secours pour les familles qui ne bénéficient pas des allocations de chômage. Trêve de collectes et de chèques verts, un moyen plus original a été trouvé: chaque ménagère contribue à faire le marché d'une autre, à laquelle ses moyens ne permettent pas l'achat régulier de légumes et de fruits pour sa famille.

tamille.

C'est pourquoi, lorsque vous faites votre marché rue Grenus, à Plainpalais, ou au boulevard 
Helvétique, vous voyez, Mesdames, de loin en 
loin, trois ou quatre caisses surmontées d'un 
écriteau: «Pensez aux Familles nécessiteuses.

Merci l» C'est une vraie épopée des légumes, dont le premier chant est bien pittoresque: la vue de ce gros chou-fleur blanc assis sur des poireaux, vous incite à vous délester d'un kio de mandarines, dont décidément vous avez une quantité suffisante. Et, pour rompre la symphonie en vert de ces salades et de ces épinards, vous n'hésitez pas à acheter encore de belles carottes n'nesnez pas à acheter encore de benes carottes rouges. Interrogée, la marchande vous confie qu'aujourd'hui, ça ne vas pas tant bien »; avant les fêtes, «chacun tenait à donner, afin que «leur » Noël fût beau, n'est-ce pas, maintenant, on semble croire qu'ils n'ont plus besoin de manger ». On 'm'a confié que les vendeuses sont souvent très enfrenzes encorre de l'entre de ent très généreuses.

Le second chant de cette épopée est peu connu; quelques initiés seulement en ont savouré toute la poésie; en effet, il se déroule au moment des grands chaos de fin de marchés, quand les ucs grands chaos de im de marches, quant me ménagères sont déjà souvent devant leurs four-neaux. Un chômeur récolte les caisses et les transporte à la Halle de l'Ile, au No 90, où, méthodiquement empilées, elles attendent la distri-bution du mercredi et du samedi.

Le troisième chant tient du drame: l'abord de la Halle, entre 13 h. 30 et 14 heures est pé-rilleux; il faut enjamber avec succès les pa-piers gras que les balais diligents des voireux chassent dans des directions inattendues, éviter de traîtres oranges écrasées sur le sol, louvoyer ha-bilement dans la vaste allée qui conduit au but; es occasions sont multiples de choir dans les flaques d'eau douteuse, sous les yeux de quelque marchande apathique bien assise derrière son comptoir. Enfin, on atteint une grande rotonde de marbre blanc; un énorme comptoir en demi-cercle: derrière, les légumes; devant, un cénacle est déjà assemblé quoiqu'il ne soit qu'une heure trois quarts. Au centre, un homme convaincu

fait la conversation avec une femme d'une cin quantaine d'années; d'autres écoutent, l'air morne et indifférent. A mesure que l'aiguille de l'horlo-ge se rapproche de 2 heures, l'assemblée s'ac-croît de très nombreuses vieilles femmes, de deux ou trois hommes, de jeunes gens en appren-tissage, d'un enfant de trois ans même accom-pagné de son grand frère, de quelques jeunes femmes bouclées et coquettes. Un jeune homme bien renseigné arrive, bérêt basque en tête, lunettes colorées sur le nez. « Pas encore ouvert, plaisante-t-il, en désignant l'enceinte béante. Des fois elles arrivent à deux heures moins dix, moin

Bientôt, trois ou quatre dames, souriantes. fendent la foule, passent derrière le comptoir et enfilent en hâte de grands tabliers par dessus leurs manteaux. Un mouvement d'ensemble s'opère: tous, l'esprit tendu, attendent leur tour, le cabas, la filoche, le panier ou même le sac de montagne dans une main, la carte jaune de rigueur dans l'autre. Au bout de quelques minutes les muets et les «cafardeux» se décident à sourire, les bavards plaisantent jusqu'à faire sourire, les bayards plaisantent jusqu'à faire rire les mornes; un chien roux, qui fait la revue des souliers, distrait les impatients, et les dames affairées président à la distribution avec une bienveillance calme et gaie. La carte timbrée, le sac rempli de légumes et de mandarines — quelques fois avec adjonction de vétements, une fois même d'un Nouveau Testament, qui, enveloppé dans du papier de soie, avait été pris pour du chocolat! (dans ces caisses, on Trouve de tout décidément) la «compagnie» saluée, on se retire, content de son marché. Si bien qu'une demi-heure plus tard, il ne reste plus rien à demi-heure plus tard, il ne reste plus rien à distribuer, et plus personne à pourvoir. Pourtant, une salutiste arrive encore; on la reçoit chaleureu-sement, on discute des cas qu'elle doit pourvoir, et l'on va acheter du fromage à un comptoir encore occupé.

Près de 35 familles sont ainsi pourvues en légumes et fruits, deux fois par semaine. Elles sont désignées par des institutions ou œuvres telles que l'Union des Femmes, le Service Social Volontaire, la Croix-Rouge, l'Armée du Salut. Ces œuvres, en contact avec ceux qui ne dispo-sent même pas du nécessaire chaque jour, les munissent d'une carte valable un mois. Cette carte mentionne le nombre des membres de la famille; sa validité peut être prolongée selon les besoins. C'est, nous l'avons dit, en décembre 1935 que l'Union des Femmes a commencé ce secours de forme si nouvelle, et de ce moment à Pâques 1936, 161 familles, représentant 581 personne ont profité de ces distributions si nécessaires.

M. G. C.

# La visite d'une femme ministre à Genève

Lors de la récente session du Comité d'Hygiène de la S.d.N., une femme ministre a pris pour la première fois part à ses travaux: c'est Mare Frederica Montseny, ministre de la Santé publique dans le gouvernement espagnol. Sa présence était tout indiquée, une partie des discussions du Comité portant sur l'enquête faite par la S.d.N. sur la santé et l'hygiène publiques en Espagne, dans les conditions tragiques de vie actuelle de ce malheureux pays. heureux pays.



# A travers les Sociétés

Le problème de la prostitution.

Alors que les premières séances de cette série de conférences organisée par le Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, ont démontré l'inef-

Mais pourquoi pas? Soumise à tout instant à une volonté étrangère; portant jour et nuit un fardeau de responsabilités; ne disposant jamais d'elle-même ; professionnelle du seul mé-tier qui ne comporte ni semaine anglaise ni morte-saison, et recevant quotidiennement sur sa tête la protection du Code comme un pavé, la voilà bien cette victime idéale : la femme

# Coup d'œil sur le féminisme norvégien De M. Edm. Privat, dans le Coopérateur gene-vois, ce joli croquis:

... Voici le Storting, le Parlement norvégien. L'ordre du jour est affiché à la porte comme le menu d'un restaurant.

Vous entrez, Il n'y a ni gardien, ni concierge, et chacun va tranquillement prendre sa place au haut des tribunes pour contempler, en bas dans l'amphithéâtre, les députés qui discutent une loi d'assurance sociale, et surtout les dames députées qui siègent dans l'assemblée. L'une d'elles porte une jolie blouse brodée à la manière paysanne. Il est vrai que c'est la mode ailleurs qu'en Norvège.

Il esevrai que c'est la mode ailleurs qu'en Norvère.

Tous les Norvégiens des deux sexes votent à
l'âge de 23 ans et sont éligibles à 30, On sent
l'age de 23 ans et sont éligibles à 30, On sent
que les femmes sont ici les égales de l'homme.
Voyez-les passer, dès le mattin, quand elles vont
a leurs affaires, sveltes, sportives, sans chapeau,
souvent sans bas, leur grande chevelure blonde au
soieli, l'air indépendant, décidé, bon garçon, ave
soieli, l'air indépendant, decidé, bon garçon, ave
soieli, l'air indépendant, decidé, bon garçon, ave
soieli, l'air indépendant, decidé, bon garçon, ave
soieli, l'air indépendant, air indép

les écoles d'anormaux, les cliniques pour épileptiques, les écoles d'aveugles, l'une pour artisans, l'autre pour organistes.

Il faut voir, aux portes d'Oslo, ces jolies maisonnettes pointues, enfouies dans les fleurs, avec leurs petites allées soigneusement ratissées. Elles sont réservées aux couples de vieillards en retraite. Comme c'est plus charmant que les grands asiles en caserne!



## Publications reçues

. Tasset-Nissolle: Le jardin des cèdres. Edition Labor, Genève.

On n'a pas oublié l'auteur de *Conquérantes*, dont voici maintenant un volume de vers, inspirés en majeure partie par un sentiment religieux très élevé, très fervent.

C'est d'abord la Provence: Arles, Nîmes, les

Saintes-Maries-de-la-Mer, Orange, Tarascon,Agde, toute la beauté sereine de l'Hellade qui revit là, traversée du souffle de l'antiquité, comme dominera ensuite le souffle de l'Evangile en des strophes vibrantes d'émotion, des scènes de la

>--

vie de Jésus, des élans de foi. M<sup>me</sup> Tasset-Nissole sait plonger le lecteur dans une atmosphère de noblesse et de pureté sereine où il se complaît avec elle. L'amour de la nature, le choix heureux des images font de ces pages une suite d'impressions attachantes. Quelle grâce dans le début de cet *Allegro*, que nous ne pouvons citer intégralement, faute d'es-

C'était un rythme sur la route et les talus; Un chant de merle dans le chaume, Et rien de plus! Une cadence au vent jetée, Puis s'éloignant Un duvet que lève en sa course L'air ondovant. Nul n'entendait la note brève, Dans le fracas

Du monde, avec sa rumeur folle Et ses tracas... 'M.-L. P.

Refia Ugurel. L'Education de la femme en Turquie. 1 vol. Ed. Georg, 5, Corraterie, Genève.

Nous avons parlé des principales données de l'ouvrage de M<sup>lle</sup> Ugurel lors de la soutenance de cette thèse à l'Université de Genève <sup>1</sup>. Ce livre apporte lui-même aux arguments de l'auteur une documentation très complète, et tableaux, statis

tiques et rapports montrent d'une façon convaincante l'immense effort accompli par la Turquie nouvelle en faveur de la femme. Non seulement toutes les écoles sont ouvertes

aux jeunes filles, mais un enseignement spécial a été conçu pour elles, adapté à leur aptitude et leurs besoins. Elles reçoivent à l'école primaire leurs besonns. Lies reçoivent à recoir primaire la même instruction générale que les garçons, mais une place importante est réservée aux travaux féminins, tels que le raccommodage, l'emploi des machines à coudre et, initiative intéressante, l'apprentissage d'anciens ouvrages turcs; dans apprentissage d'anciens ouvrages turcs; dans l'apprentissage d'anciens ouvrages tures; dans les deux dernières années de la scolarité obligatoire, on leur enseigne la tenue d'une maison, l'hygiène, la puériculture, d'une façon active et pratique. La jeune fille quittant l'école prianire sait non seulement lire et écrire, mais encore tenir correctement un ménage.

L'école secondaire, qui était autrefois très peu fréquentée par les jeunes filles les voit affluer.

fréquentée par les jeunes filles, les voit affluer aujourd'hui, et le nombre de femmes entrant à l'Université a beaucoup augmenté; en 10 ans, la proportion des étudiantes a passé de 9,8 à 15,4 %, avec une préférence très marquée pour les sciences. Si la carrière la plus recherchée des femmes turques est celle d'institutrice, elles ont souvent atteint à des postes importants, et, en 1934, on comptait 40 professeurs et assistantes

femmes à l'Université.

Ces chiffres montrent d'une façon éloquente la révolution qui s'est faite dans la vie de la femme turque, qui, il n'y a pas longtemps encore, menait une existence de recluse.

P.

<sup>1</sup>Voir le Mouvement, No 488.